

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ÉCOLES AMIES DES DROITS HUMAINS

GUIDE POUR LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE AMIE DES DROITS HUMAINS ?

Une École amie des droits humains (EADH) est un établissement scolaire dont les différents acteurs intègrent le respect et la défense des valeurs liées aux droits humains dans tous les aspects de la vie scolaire et au-delà.

Une EADH s'engage à offrir un enseignement :

SUR les droits humains afin que tous les acteurs de la vie scolaire sachent ce que c'est et pourquoi ils sont importants ;

À TRAVERS les droits humains pour que l'établissement devienne un modèle d'excellence dans la mise en œuvre des droits fondamentaux ;

POUR les droits humains afin que chaque membre de la communauté scolaire connaisse ses droits et sache protéger ceux d'autrui.

L'ensemble de l'établissement est impliqué. Les principes relatifs aux droits humains sont appliqués à tous les aspects de la vie scolaire, à travers quatre domaines clés : la gouvernance, les relations interpersonnelles, le programme et le milieu scolaire.

Lorsque les droits humains sont présents dans la salle de classe et dans la cour, dans le cœur et l'esprit des élèves, cela finit par déteindre sur leur façon de penser et leur comportement. Les élèves, les enseignant-e-s et les autres membres de la communauté scolaire apprennent ensemble à vivre dans le respect des droits fondamentaux et des responsabilités qu'ils génèrent.

Inclusion, tolérance et respect de la diversité sont des principes fondamentaux des droits humains. Quand ces principes guident les pensées et les actions des membres de la communauté scolaire, il reste peu de place pour le harcèlement ou la discrimination : une relation se crée, pas entre riches ou pauvres, grands ou petits, premiers ou derniers de la classe, mais entre êtres humains rendus égaux par des droits partagés. Les acteurs d'une EADH défendent leurs droits, par la parole ou l'action. Ils et elles connaissent leurs responsabilités et les assument en respectant les droits des autres.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Les EADH instaurent une culture des droits humains donnant aux élèves, aux enseignant-e-s et aux autres membres de la communauté scolaire voix au chapitre dans les décisions qui les concernent.

Amnesty a constaté que bâtir une culture des droits humains bénéficie aux établissements :

- les élèves ont une meilleure attitude face à l'enseignement ;
- les relations entre les élèves, les enseignant-e-s et les autres membres du personnel se trouvent enrichies ;
- les membres de la communauté scolaires sont encouragés à faire preuve de respect les uns envers les autres ;
- les enseignant-e-s sont en mesure de parler de problèmes locaux importants dans le cadre du programme scolaire ;
- les élèves apprennent à participer à la vie scolaire et à la société en tant que personnes responsables.

L'approche EADH permet aux enseignant-e-s de partager leur expérience et leurs connaissances, de renforcer leurs relations avec d'autres éducateurs et éducatrices, et d'acquérir de nouvelles compétences. Elle leur donne la possibilité d'être à la pointe dans leur domaine.

COMMENT AIDER MON ÉTABLISSEMENT À DEVENIR UNE EADH ?

Les enseignant-e-s des EADH cultivent les compétences nécessaires aux leaders d'aujourd'hui et de demain. Ils offrent en outre à chaque personne, au sein de l'établissement et au-delà, des occasions de renforcer ses capacités et de développer ses compétences.

Prenez part au programme :

- participez à des formations destinées aux enseignant-e-s pour en savoir plus sur les EADH ;
- consultez le guide sur les EADH disponible en ligne ;
- encouragez les élèves à jouer un rôle actif et à coopérer pour l'apprentissage en classe ;
- soutenez le travail de campagne et les autres activités menés par votre établissement en faveur des droits humains ;
- demandez conseil au bureau d'Amnesty le plus proche pour savoir par où commencer dans votre établissement.

Si vous avez des idées sur la façon dont votre établissement peut agir pour faire une plus grande place aux droits humains, n'hésitez pas à nous en parler. Reportez-vous à la dernière page de ce dépliant pour savoir comment nous contacter.

Photo : Réunion de réflexion sur les EADH à Nairobi

© Amnesty International

Photo de couverture : Formation contre le harcèlement

© Amnesty International Portugal



Lorsque les droits humains sont présents dans la salle de classe et dans la cour, dans le cœur et l'esprit des élèves, cela finit par déteindre sur leur façon de penser et leur comportement.

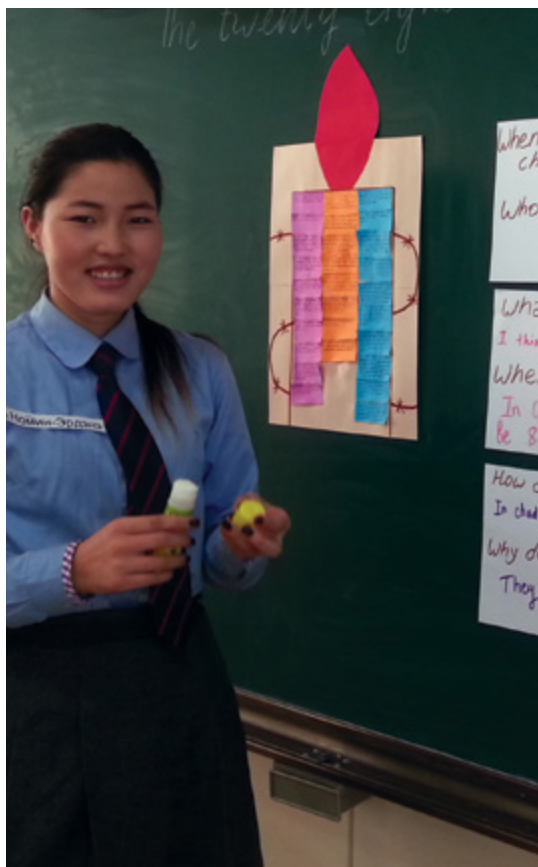


Photo : Activité EADH à la Joint Secondary School, à Oulan-Bator
© Amnesty International Mongolie

MONGOLIE

Avant d'élaborer un énoncé de vision pour l'établissement, la Mongolia-India Joint School, une école d'Oulan-Bator, a organisé, en partenariat avec Amnesty Mongolie, deux sessions de formation pour les enseignant-e-s. Ces derniers ont ensuite organisé des activités de sensibilisation en classe pour recueillir les avis des élèves sur l'énoncé de vision. Élèves et enseignant-e-s ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une vision pour leur EADH. Avant la rédaction de la version finale de l'énoncé, tous les acteurs de la communauté scolaire ont été consultés et ont eu l'occasion de faire des commentaires. Lors de la cérémonie de rentrée, au début de l'année scolaire, le directeur de l'établissement a présenté et salué cette vision.

COMMENT EN SAVOIR PLUS ?

Contactez votre établissement, ou le bureau d'Amnesty International le plus proche.

Vous pouvez découvrir où se trouve le **bureau d'Amnesty International** le plus proche en cherchant votre pays dans la liste : <https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Les coordonnées des bureaux régionaux sont disponibles à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/about-us/contact/>

Voir aussi : <https://www.amnesty.org/fr/human-rights-education/human-rights-friendly-schools/>